

**Compte-rendu du conseil d'administration
du 30 septembre 2021**
Sous forme de visio conférence

Membres présents titulaires ou suppléants

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, professeure de littérature, Université de Nantes, pouvoir de Leszek Brogowski
Béatrice Macé, vice-présidente en charge de la culture, des droits culturels et de l'éducation artistique et culturelle Région Bretagne
Stéphanie Carnet, conseillère DRAC Bretagne, pouvoir de Isabelle Chardonnier
Marc Le Bourhis, directeur, DRAC Pays de la Loire,
Sophie Mège-Cocheril, conseillère DRAC Pays de la Loire
Michel Cocotier, conseiller municipal en charge du spectacle vivant, ville de Nantes
Benoit Careil, adjoint culture ville de Rennes
Pierre Henry Frangne professeur des universités, philosophie de l'art & esthétique, directeur PUR
Rosine Nadjar, intervenante danse
Tristan Jezekel intervenant musique, coordonnateur musiques traditionnelles
Elisa Le Neouanic étudiante danse / Noémie Bourrée étudiante danse
Sterenn Toscer étudiante musique
Marcelle Caro étudiante musique
Paul Girard étudiant musique

Membres titulaires excusés

Isabelle Leroy présidente de la commission culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes
Anne-Sophie Lamberthon conseillère régionale
Isabelle Chardonnier, directrice, DRAC Bretagne, pouvoir donné à Stéphanie Carnet
Cécile Duret-Masuret, directrice adjointe DRAC Bretagne
Nicolas Dufetel, adjoint à la culture et au patrimoine, ville d'Angers
Reza Salami, conseiller délégué à la culture et aux équipements culturels, Brest Métropole
Emmanuelle Bousquet, vice-présidente culture Université de Nantes
Leszek Brogowski, vice-président Université Rennes 2, professeur de philosophie de l'art, vice-président culture, université, société, pouvoir donné à Françoise Rubellin
Jean-René Morice vice-président délégué à la culture et aux initiatives
Edwige Audon, adjointe au directeur du département danse, représentante du personnel permanent

Membres suppléants excusés

Guillaume Robic, conseiller régional

Samia Soutani-Vigneron déléguée à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche à la Région des Pays de la Loire

Selene Tonon conseillère déléguée aux musées, lecture publique et culture ludique (suppléant Benoit Careil)

Audrey Balavoine intervenante danse

Laurène Durantel, intervenante musique, coordonnatrice musiques classique à contemporaine

Camille Sonrier, chargée RH et paie, suppléante représentante du personnel permanent

Et en présence de :

Thierry Le Nedic, directeur de la culture et des pratiques culturelles, Région Bretagne

Mylène Lucas, pour la Région Pays de la Loire, emploi-formation, économie, Direction Culture Sport Associations - Service Culture

Jean-François Bertrand qui remplace Anne Holzer pour la Région Bretagne Adjoint au directeur, Chef du service arts et développement territorial, Direction de la culture de la Région Bretagne

Chantal Remoué, Conseillère enseignement supérieur, insertion professionnelle et emploi, Pôle Création, Industries culturelles et Action culturelle et territoriale DRAC Pays de la Loire

Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale

Maurice Courchay, directeur du département danse

Ludovic Potié, directeur du département musique

Laetitia Boursat, remplaçante de Natacha Cliquet, responsable administrative et financière

Absents excusés

Olivier Martin, directeur des affaires culturelles, ville d'Angers

Virginie Le Sénéchal, chargée de mission musique, ville de Rennes

Didier Sébilleau, payeur régional des Pays de la Loire

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, ouvre la séance. Elle remercie l'ensemble des personnes qui ont pu se rendre disponibles pour la réalisation de ce conseil d'administration, via le système de visio-conférence.

Avant de commencer le tour de table, elle indique que les nouveaux statuts ont été enfin validés par l'ensemble des collectivités territoriales et sont entrés en vigueur selon l'arrêté de la Préfecture d'août 2021. Elle souhaite la bienvenue à Béatrice Macé qui est nommée comme 1ère Vice-Présidente. Elle précise que Béatrice Macé a été précédemment personnalité qualifiée au sein du conseil d'administration à la création du Pont Supérieur, elle lui passe la parole. Béatrice Macé remercie et précise que son parcours est multiple : co-fondatrice du festival Les Transmusicales, vice-présidente à l'Inseac Institut Supérieur Education Art Culture, elle a été professeure associée et Maître de conférences. Ces changements de périmètres lui permettent ce jour de pouvoir assurer le poste de 1ère vice-présidente en connaissance des attendus.

Françoise Rubellin relève aussi qu'il va falloir élire la présidente et les nouvelles vice-présidentes, conformément aux nouveaux statuts. Elle présente les excuses d'Isabelle Leroy qui n'a pu être présente à ce CA.

Elle salue aussi Jean-François Bertrand, qui remplace maintenant Anne Holzer (partie en formation) et les étudiants qui sont la raison d'être du Pont Supérieur, qui viennent d'être élus : Noémie, Elisa, Paul, Marcelle et Sterenn qui rejoindra le CA en cours de séance.

Elle présente aussi les deux nouveaux élus représentants des intervenants en danse et en musique : Rosine et Tristan. Elle remercie Pierre Henry Frangne, Stéphanie Carnet, Chantal Remoué qui travaille avec Sophie Mege-Cocheril, ainsi que Thierry Le Nedic, Michel Cocotier et Mylène Lucas qui reprend le suivi au CA en l'absence de François Epinard.

Cette présentation rapide est rendue nécessaire par le caractère interdisciplinaire du Pont Supérieur et son envergure impliquant les universités, régions, villes, enseignants, l'état. La spécificité du Pont Supérieur à exister sur deux régions, lui permet de couvrir une plus grande superficie géographique.

Françoise Rubellin rappelle que du fait du vote des nouveaux statuts, il faut procéder à nouveau à l'élection de son président et des 2 vice-présidents, pour un mandat d'une durée de trois ans, même si à ce jour, la présidente a déjà effectué un mi-mandat. Être présidente n'est pas une histoire tranquille, il existe des difficultés liées à la présence sur 2 sites simultanément, tout en ayant qu'une seule équipe. Elle confirme que la directrice assure une cohésion des équipes pour faire travailler tout le monde ensemble. La présidente remercie les équipes qui font leur maximum pour travailler en bonne intelligence. Elle est fière d'aider à sa manière en tant que professeur de littérature, car elle a pu remarquer que dans d'autres structures, la coordination des régions était parfois plus compliquée.

I - COMPTE RENDU ET DELIBERATIONS TECHNIQUES SOUMISES A VOTE DES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS

1 - ÉLECTIONS (RENDUES OBLIGATOIRES PAR L'ENTREE EN VIGUEUR DES NOUVEAUX STATUTS) DU PRESIDENT ET DES DEUX VICE-PRESIDENTS

Françoise Rubellin indique que cette élection est pour un nouveau mandat de 3 ans.

Auparavant Jean-Michel Le Boulanger avait été désigné vice-président du Pont Supérieur, depuis la création de l'EPCC en 2011, mais étant donné qu'il ne s'est pas représenté au Conseil Régional, il ne pouvait plus siéger, car il n'était plus élu. La présidente clarifie l'engagement financier et politique des régions ; Ainsi, dans les mandats précédents, même si des différences existaient sur le débat d'idées politiques, la forte implication des vice-présidents a permis de toujours travailler sur un unique projet, transcendant les divergences. Cette implication nécessaire était à l'origine du travail sur les nouveaux statuts, en désignant les 2 régions Bretagne et Pays de Loire aux postes de Vice-président, afin de valider leurs engagements.

Béatrice Macé, candidate pour la 1ère Vice-présidente, est une élue de la Région Bretagne, Laurence Garnier antérieurement élue de la Région Pays de la Loire devenue sénatrice a dû quitter sa fonction d'administratrice au conseil d'administration du Pont Supérieur, et c'est à présent Isabelle Leroy (qui est excusée pour son absence), qui est candidate pour la 2ème Vice-présidente, élue au Conseil Régional des Pays de la Loire.

La présidente souligne la nécessité du vote anonyme et rappelle que seuls les titulaires et suppléants sont autorisés à voter ainsi que ceux qui sont détenteurs d'un pouvoir :

Titulaires / suppléants :

Béatrice Macé

Stéphanie Carnet

Sophie Mege-Cocheril

Michel Cocotier

Benoît Careil

Françoise Rubellin

Pierre Henry Frangne

Rosine Nadjar

Tristan Jezekel

Elisa Le Neouanic

Sterenn Toscer

Paul Girard

Le quorum est donc atteint : 12 personnes

Votes : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Vote des pouvoirs : 2 pouvoirs

Votes : Pour : 2 Abstention : 0 Contre : 0

Françoise Rubellin remercie sincèrement les participants et félicite les deux nouvelles vice-présidentes pour leur élection.

2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MAI 2021

La présidente du Pont Supérieur soumet le compte rendu du dernier conseil d'administration au vote de l'assemblée.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3 - ADOPTION DU DOSSIER PROJET (COMPOSE DE L'OFFRE DE FORMATION ET DU DOCUMENT STRATEGIQUE PLURIANNUEL 2022-2028) POUR TRANSMISSION AU MINISTERE DE LA CULTURE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'ACCREDITATION 2022 (PHASE 2)

Françoise Rubellin évoque la nécessité de soumettre à nouveau le dossier d'accréditation des formations Musique au Ministère de la Culture, afin d'obtenir l'accréditation pour les six prochaines années comme précisé par le directrice.

La première phase a été un succès, la deuxième phase consiste dans la rédaction d'un dossier-projet avec la prise en compte des axes préconisés par les experts dans le rapport d'évaluation définitif de mai 2021.

Le ministère de la Culture demande de joindre au dossier projet une délibération du CA afin d'autoriser la directrice à transmettre le dossier.

La directrice remercie la présidente pour ces éclaircissements et indique que ce projet est l'accréditation des formations Musique, pour la Danse, il s'agit d'une procédure distincte. La démarche d'écriture doit pouvoir prendre en compte les préconisations de la dernière évaluation ; Ludovic Potié, directeur du département musique, présente les grandes orientations du projet.

Une réflexion a été menée en profondeur, afin d'arriver à une seule maquette qui regroupera un tronc commun où le DNSPM et le DE pourraient se superposer.

Ainsi, il bénéficierait d'une meilleure transversalité dans son mode de fonctionnement, un conseil pédagogique a aussi été créé. Des réunions hebdomadaires regroupant les équipes pédagogiques et administratives favorisent aussi cette nouvelle mutualisation.

D'autre part s'est posée la question de proposer dans l'offre de formation un DE musique en trois ans et non plus en quatre années. Le partage des modules sur les deux diplômes permettra ainsi aux étudiants et/ou stagiaires de bénéficier d'un même référentiel métier.

Pour ce faire, il a été créé 4 blocs pour éviter la surcharge de travail des étudiants, avec des appellations communes aux 3 esthétiques :

Exercer son art de musicien (52 % du temps de travail)

Se cultiver, analyser, rechercher (28 % du temps de travail, avec une rationalisation des emplois du temps avec l'université)

Prendre conscience : "le corps est à accorder", travail sur l'énergie et l'espace-temps, apprendre au mieux avec un regard bienveillant pour un meilleur apprentissage.

Un projet commun avec le département Danse d'une semaine sera ainsi élaboré.

Participer à la promotion de son art : transmettre, s'engager, pratiques pédagogiques et stages d'observation.

Ce travail en tronc commun permet de faciliter les passerelles possibles entre les formations pour les étudiants / stagiaires. Ludovic Potié remercie les équipes du conseil pédagogique et la coordination de Marc Clériveret qui ont œuvré avec beaucoup de motivation à la réalisation de cette maquette. Des validations croisées entre le ministère de la Culture, les Universités ont permis d'affiner et de créer une proposition de parcours cohérent sur trois années.

Françoise Rubellin remercie Ludovic pour cette présentation qui montre une structure d'études d'excellence faite avec beaucoup de bienveillance au profit des étudiants. Elle regrette cependant de ne pas pouvoir approfondir ce sujet, le CA doit seulement apporter - dans le cadre de la procédure légale - une validation de principe de transmission du dossier projet pour la demande d'accréditation 2022-2028 (phase 2) auprès du Ministère de la Culture pour le 1er octobre 2021.

Françoise Rubellin procède au vote, **le dossier-projet (composé de l'offre de formation, des fiches formation, des maquettes pédagogiques et correspondances avec le référentiel d'activités professionnels, du document stratégique pluriannuel 2022-2028) pour transmission au ministère de la Culture dans le cadre de la procédure d'accréditation 2022 (phase 2) est adopté à l'unanimité.**

4 - POINTS RH :

Comme à chaque recrutement, nous sommes obligés de créer un poste au grade de la personne qui arrive pour ensuite supprimer le poste du précédent grade.

- 4.1 Françoise Rubellin soumet au vote la délibération sur la **Création de poste d'adjoint administratif principal 2nde classe** qui est votée à l'unanimité.
- 4.2 Françoise Rubellin soumet au vote la délibération **Mise à jour du tableau des effectifs**, qui est votée à l'unanimité.

Le taux d'avancement était déjà fixé à 100 % via la délibération 95-16, il fallait la remettre à jour pour l'ouvrir à l'ensemble des cadres d'emploi.

- 4.3 Françoise Rubellin soumet au vote la délibération sur **le Taux d'avancement de grade pour les agents titulaires de la fonction publique** qui est votée à l'unanimité.
- 4.4 Concernant la délibération sur **les Frais de déplacement des intervenants vacataires**, Françoise Rubellin indique qu'elle est supprimée pour le moment, car des éléments de vérification juridiques sont à apporter pour en permettre l'approbation.

Dans le cadre de la gestion des personnels, la réglementation impose de mettre en place des actions sociales. En 2020, le CA avait voté l'adhésion au CNAS mais qui n'avait été probante selon les agents consultés à l'unanimité, elle avait donc été résiliée. Cette année, il a été décidé, en gardant la même répartition financière (220 € / an / agent) de proposer des chèques cadeaux et chèques lire pour permettre une utilisation plus adaptée.

- 4.5 Françoise Rubellin soumet au vote la délibération sur **l'attribution de chèques cadeaux aux agents permanents** qui est adoptée à l'unanimité.

II – MISSIONS & ACTIVITES DU PONT SUPERIEUR

Françoise Rubellin donne la parole aux étudiants.

Ils expliquent, que nouvellement élus, ils découvrent aussi l'envers du décor en parallèle avec leur vie au quotidien, le parrainage par le bureau des étudiants du Pont Supérieur (BEPS) permet aux différentes promos d'interagir entre elles et d'avoir une bonne dynamique, dans un contexte de rentrée un peu plus normalisé.

Pour la musique, le BEPS a une action permettant des espaces de rencontres entre les étudiants.

1 – PROJET DE DEPOT DE DOSSIER DNSPM VALANT GRADE DE LICENCE

Catherine Lefaix-Chauvel précise que le Ministère de la culture souhaite valoriser le DNSPM et plus largement, les diplômes supérieurs de musicien, comédien, danseur, circassien par la reconnaissance d'un diplôme conférant grade de licence seul, ce qui permettra une meilleure visibilité à l'international, de simplifier la poursuite d'études et renforcer l'orientation professionnelle ; dans ce cadre, l'ensemble des établissements préparant ces diplômes doivent déposer un dossier de demande de DNSPM valant grade licence pour le 31/12/2021, tout en maintenant le partenariat avec l'université. Le passage au CNESER se ferait en octobre 2022. A l'heure actuelle, le DNSPM est adossé à une licence de musicologie obligeant les étudiants à s'inscrire à l'université en plus du diplôme à obtenir au Pont Supérieur.

Paul Girard rappelle la difficulté de conciliation des emplois du temps, le diplôme valant grade licence va permettre cette homogénéisation.

2 – RETOUR SUR LA RENTREE 2021 - DEPARTEMENT DANSE

Maurice Courchay remercie et salue les avancées du Département Musique sur la notion de valant grade. Il déplore les retards permanents pris au niveau de la danse pour que le DE de professeur de danse soit reconnu au niveau Bac + 3.

Ces retards s'enlissent malgré les efforts continus déployés, de relance auprès de la DGCA. Tant que le diplôme n'est pas reconnu au niveau 6, les processus de valant grade ne pourront être activés. Cette démarche est indispensable pour l'harmonisation des diplômes issus du ministère de la Culture et assurer une cohérence entre les arts et entre les esthétiques. Il est à noter aussi que du fait de l'évolution de la pratique et des mentalités environ 25% des étudiant-e-s et stagiaires du Pont Supérieur sont titulaires aujourd'hui d'un diplôme bac + 3 à Bac + 5, il est très préoccupant que le ministère continue à surseoir à cette évolution indispensable pour le respect des personnes et des étudiants.

Maurice Courchay propose de créer une association des établissements habilités au niveau national pour porter une parole plus ferme afin d'éviter un perpétuel report de cette démarche.

Il précise aussi que le département danse est en cours de réhabilitation, le document émis par les experts a été reçu depuis.

Il indique aussi que l'un des bienfaits de la crise sanitaire a été la prise en compte, pour l'obtention du Diplôme d'état, du contrôle continu dans les évaluations finales. Ceci permet enfin de valoriser, aussi bien le parcours des étudiants, que certains des aspects constitutifs de la formation ne participant pas encore de l'évaluation terminale, à savoir par exemple la dynamique de recherche dans le cadre d'un mémoire, la dimension artistique au travers de réalisations personnelles. L'ensemble de ces éléments permet de donner une épaisseur, tant attendue, à l'évaluation et ouvre les nouveaux diplômés à des dynamiques plurielles. La reconnaissance indispensable de ces différents points d'évaluation permet de préparer à la perspective du valant grade de licence pour le DE Danse.

Il continue en présentant le projet de recherches POEMS, qui a reçu un avis favorable de la DGCA, à la suite d'un appel à projets, sur l'axe médiation et formation qui interroge la notion d'œuvre comme réservoir de ressources. Ce projet implique un partenariat avec le Centre Chorégraphique de Nantes, le CREN et le département des sciences de l'éducation de l'université de Nantes, des échanges avec le nouvel institut créé en Bretagne, l'INSEAC, sont, dans ce contexte, en cours ; ce projet engage fortement les équipes pédagogiques et les étudiants de 2^e année.

Dans le cadre de ces partenariats, il annonce les rencontres « Transmettre » qui auront lieu le 8 décembre à l'auditorium Brigitte Engerer à Nantes.

Une vidéo est ensuite diffusée, dans le cadre des travaux et démarches en partenariat avec des artistes et nos étudiants danseurs.

Françoise Rubellin remercie de cette intervention et prodigue ses encouragements sur ces projets qui sont magnifiques pour tous.

3 - QUESTIONS DIVERSES

Françoise Rubellin remercie l'ensemble des participants, pour leur présence, leur participation. Le prochain CA devrait avoir lieu courant janvier 2022.

Catherine Lefaix-Chauvel rappelle la date de l'inauguration des nouveaux locaux de Rennes, le 9/10, à ce sujet Benoit Careil invite tous les membres du CA à cet évènement.

Béatrice Macé remercie de l'accueil enthousiasmant du CA, elle est vraiment intéressée de participer à nouveau à la vie du Pont Supérieur et de voir ainsi son évolution depuis 10 ans.

Françoise Rubellin clôt le CA. La séance est levée à 12h15.
